

BIEN TRIER LES DÉCHETS



LE GUIDE POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

LES BONS RÉFLEXES :

1

Je préviens ma Mairie de la tenue de cette manifestation

2

Je prends contact le plus tôt possible avec la Communauté de communes ELAN pour obtenir des conseils sur la gestion de mes déchets et établir une convention de mise à disposition du matériel (sous réserve de disponibilité)

CONTACT ELAN :

Monsieur Bruno LOULIER
05 44 23 12 31 ou 06 45 82 61 67
b.loulier@elan87.fr

VOUS ORGANISEZ UNE MANIFESTATION ?



3 TYPES DE DÉCHETS À DIFFÉNCIER :

1 LE TRI

2 LES BIODÉCHETS

3 LES DÉCHETS MÉNAGERS

ON VOUS EXPLIQUE TOUT
pour bien gérer vos déchets lors de votre manifestation.



1 LE TRI

COMME À LA MAISON,
VOUS DEVEZ TRIER LES DÉCHETS :

LES EMBALLAGES
à déposer en vrac dans l'éco-point **jaune**.

LE VERRE
à déposer dans l'éco-point **vert**.

LES PAPIERS
à déposer dans l'éco-point **bleu**.

LES CARTONS ONDULÉS
à déposer en **déchèterie**.

POUR LES EMBALLAGES :



DES SUPPORTS DUO

sont mis à disposition par Le SYDED 87 par l'intermédiaire de la Communauté de communes (fournis avec des sacs jaunes) pour collecter les emballages sur le site de la manifestation.



DES BACS DE COLLECTE D'EMBALLAGES

peuvent être fournis par ELAN pour les manifestations générant beaucoup d'emballages. L'organisateur s'engage à présenter le/les bacs à l'endroit convenu le jour de la collecte.



2 LES BIODÉCHETS

Les biodéchets (préparation et reste de repas) sont **interdits dans les déchets ménagers**.

Chaque organisateur devra s'assurer de les collecter à part et de leur trouver un exutoire (compost, repas pour animaux...)

3 LES DÉCHETS MÉNAGERS



APRÈS LA GESTION DU TRI ET DES BIODÉCHETS,
IL RESTE PEU DE DÉCHETS MÉNAGERS.

2 SOLUTIONS EXISTENT POUR LES ÉVACUER :
VOTRE MAIRIE

peut vous fournir des sacs et vous donner accès à des bacs fermés à clé dédiés aux manifestations pour y déposer vos déchets ménagers.

OU LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
peut mettre à disposition des bacs de collecte de déchets ménagers. Dans ce cas :

- > Vous devrez utiliser vos sacs poubelles personnels.
- > Une facture sera envoyée à l'organisateur en fonction du volume du nombre de bacs collectés.
- > L'organisateur s'engage à présenter le/les bacs à l'endroit convenu le jour de la collecte.

OÙ JETER ?

QUESTIONS FRÉQUENTES

Les serviettes en papier et l'essuie tout :
> dans les déchets ménagers ou au compost

Les nappes en papier :
> dans les déchets ménagers

Les assiettes ou gobelets en carton ou plastique :
> dans les emballages

COMMENT FAIRE ?

CONTACTER MONSIEUR BRUNO LOULIER
05 44 23 12 31 ou 06 45 82 61 67
b.loulier@elan87.fr

Les supports DUO, les bacs de collecte d'emballage et de déchets ménagers sont à récupérer et à ramener par l'organisateur :

AU SITE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Les Coutures – 87240 SAINT SYLVESTRE
(face à l'entrée d'autoroute n°26
direction LIMOGES)



**SERVICE DÉCHETS
PÔLE ENVIRONNEMENT DE BESSINES**

La Croix du Breuil
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

WWW.ELAN87.FR